

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 avril 2014

Date de convocation :

16 avril 2014

Nombre de conseillers :

En exercice : 55

Présents: 54

Votants : 55

Certifié exécutoire

compte tenu de :

- l'affichage en Mairie, à

l'IBV du 07/05/2014 au

07/07/14

- la notification faite le

02/05/2014

L'an deux mille quatorze le 22 avril, à vingt heures trente, le Conseil de l'Intercom du Bassin de Villedieu s'est assemblé à la salle du Centre aéré de Villedieu, lieu désigné de sa séance par délibération n°98-2014 du 17 mars 2014 sur la convocation de Monsieur GUILLOU, Président.

Etaient présents:

Mesdames et Messieurs Michel ALIX, Régis BARBIER, Philippe BAS, Daniel BIDET, Ludovic BLIN, Véronique BOURDIN, Marcel BOURDON, Marc BRIENS, Françoise CAHU, Christophe CHAUMONT, Loïc CHAUVET, Charlie COCHARD, Emile CONSTANT, Michel DELABROISE, Christophe DELAUNAY, Brigitte DESDEVISES, Marie-Angèle DEVILLE, Léon DOLLEY, Gilbert FONTENAY, Roland GUAINÉ, Didier GUILBERT, Régis HEREL, Liliane JAMARD, Francis LANGELIER, Freddy LAUBEL, Marie-Odile LAURANSON, Michel LEBEDEL, Claude LÉBOUVIER, Daniel LÉBOUVIER, Yves LECOURT, Philippe LEMAITRE, Jean-Paul LEMAZURIER, Martine LEMOINE, Frédéric LEMONNIER, Denis LEPAGE, Daniel LETONDEUR, Jacques LETOURNEUR, Michel LHULLIER, Marie-Christine LUCAS DZEN, René MABILLE, Daniel MACE, Pierre MANSON, Michel MAUDUIT, Françoise MAUDUIT, Marie-Andrée MORIN, Monique NEHOU, Thierry POIRIER, Stéphane PRIMOIS, Pascal RENOUF, Yves THEBAULT, Charly VARIN, Jean-Pierre VAVASSEUR, Daniel VESVAL, Dominique ZALINSKI.

Etaient absents excusés : Madame Myriam BARBE

Etait absent représenté : néant

Procurations : Madame Myriam BARBE donne procuration à Mr Philippe LEMAITRE

Mr VARIN, désigné conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

99-2014 : Election du Président

Monsieur GUAINÉ rappelle que le Président est élu au scrutin uninominal secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Considérant l'absence d'opposition, le conseil décide de ne pas faire déplacer les votants jusqu'à l'urne mais de faire circuler l'urne auprès de chaque votant désigné par ordre alphabétique.

Les candidats sont appelés à se manifester :

Messieurs BOURDON Marcel et MACE Daniel se déclarent candidats.

Chaque délégué remet dans l'urne un bulletin fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne :	55
Suffrages exprimés:	54
Majorité absolue :	28 voix
Blancs :	1
Nuls :	0
Marcel BOURDON :	38 voix
Daniel MACE :	16 voix

Monsieur Marcel BOURDON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président de l'Intercom du Bassin de Villedieu.

100-2014 : Désignation du nombre de vice-présidents

Le Conseil de Communauté doit fixer le nombre de vice-présidents qu'il souhaite désigner.

Pour rappel, le Conseil de Communauté avait décidé de fixer le nombre de vice-présidents à 11 lors de sa séance en date du 16 décembre 2013.

Les modalités de vote de l'élection des vice-présidents sont identiques à celles du Président.

Monsieur le Président explique qu'il souhaite s'entourer d'une équipe de personnes auxquelles il confierait la charge d'une thématique. Il informe l'assemblée qu'il a rencontré et discuté avec plusieurs collègues afin de se préparer. Il décrit la liste des thématiques qu'il souhaite voir assumée par les vice-présidents et qui constitueraient les commissions :

- la commission finances
 - la commission travaux
 - la commission développement économique
 - la commission environnement – déchets et SPANC
 - la commission entretien des espaces verts et des chemins de randonnée
 - la commission sociale
 - la commission PESL
 - la commission culture-animation-jeunesse – périscolaire, ALSH, RAM
 - la commission culture-animation-jeunesse – médiathèques, piscine
 - La commission tourisme et métiers d'arts
- } Un seul Vice Président

Monsieur le Président propose enfin que soit créé un 10^{ème} poste de vice-président dont les fonctions seraient transversales, à savoir l'accompagnement sur les dossiers sensibles et complexes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide** d'élire 10 Vice-Présidents.

101-2014 : Election des vice-présidents

Les Vice-présidents sont élus au scrutin uninominal secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que les modalités de vote de l'élection des Vice-Présidents sont identiques à celles du Président.

Monsieur le Président propose les candidats suivants :

- 1er vice-président : Philippe BAS, en charge des dossiers transversaux de l'Intercom du Bassin de Villedieu
- 2ème vice-président : Philippe LEMAITRE, en charge de la commission culture-animation-jeunesse-périscolaire, ALSH, RAM
- 3ème vice-président : Charly VARIN, en charge de la commission finances
- 4ème vice-présidente : Christine LUCAS DZEN, en charge de la commission sociale et de la commission PESL
- 5ème vice-président : Léon DOLLEY, en charge de la commission développement économique
- 6ème vice-président : Michel LEBEDEL, en charge de la commission entretien espaces verts et chemins de randonnée
- 7ème vice-président : Daniel BIDEF, en charge de la commission travaux
- 8ème vice-président : René MABILLE, en charge de la commission environnement - déchets-SPANC
- 9ème vice-président : Dominique ZALINSKI, en charge de la commission tourisme, métiers d'art
- 10ème vice-président : Marc BRIENS, en charge de la commission culture-animation-jeunesse – médiathèques, piscine, délégué à la banque alimentaire

➤ **élection du 1^{er} Vice-président**

Les candidats sont appelés à se manifester.

Monsieur Philippe BAS se déclare candidat.

Chaque délégué remet dans l'urne un bulletin fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne : 55

Suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

Blancs : 6 bulletins

Nuls : 0 bulletin

Philippe BAS : 48 voix

Daniel MACE : 1 voix

Monsieur Philippe BAS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-président de l'Intercom du Bassin de Villedieu et a été immédiatement installé.

➤ Élection du 2^{ème} Vice-président

Les candidats sont appelés à se manifester.

Monsieur Philippe LEMAITRE se déclare candidat.

Chaque délégué remet dans l'urne un bulletin fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne : 55

Suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

Blancs : 3 bulletins

Nuls : 3 bulletins

Philippe LEMAITRE : 47 voix

Roland GUAINE : 1 voix

Daniel MACE : 1 voix

Monsieur Philippe LEMAITRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-président de l'Intercom du Bassin de Villedieu et a été immédiatement installé.

➤ élection du 3^{ème} Vice-président

Les candidats sont appelés à se manifester.

Monsieur Charly VARIN se déclare candidat.

Chaque délégué remet dans l'urne un bulletin fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne : 55

Suffrages exprimés : 52

Majorité absolue : 27

Blancs : 3 bulletins

Nuls : 0 bulletin

VARIN Charly : 48 voix

NEHOU Monique : 1 voix

MACE Daniel : 3 voix

Monsieur Charly VARIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-président de l'Intercom du Bassin de Villedieu et a été immédiatement installé.

➤ **élection du 4^{ème} Vice-président**

Les candidats sont appelés à se manifester.

Mesdames Christine LUCAS DZEN, Monique NEHOU se déclarent candidates.

Chaque délégué remet dans l'urne un bulletin fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

bulletins dans l'urne: 55

suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Blancs : 0 bulletin

Nuls : 0 bulletin

LUCAS DZEN Christine : 29 voix

NEHOU Monique : 22 voix

LEMOINE Martine : 3 voix

MACE Daniel : 1 voix

Madame Christine LUCAS DZEN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4^{ème} Vice-Présidente de l'Intercom du Bassin de Villedieu et a été immédiatement installée.

➤ **élection du 5^{ème} Vice-président**

Les candidats sont appelés à se manifester.

Messieurs DOLLEY Léon, VAVASSEUR Jean-Pierre, MACE Daniel se déclarent candidats.

Chaque délégué remet dans l'urne un bulletin fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote du 1^{er} tour a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne : 55

Suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 28

Blancs : 1 bulletin

Nuls : 0 bulletin

Léon DOLLEY : 25 voix

Jean-Pierre VAVASSEUR : 12 voix

Daniel MACE : 17 voix

La majorité absolue des suffrages n'ayant pas été obtenue, un second tour est organisé.

Le dépouillement du vote du 2nd tour a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne : 55

Suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 28

Blancs : 1 bulletin

Nuls : 0 bulletin

Léon DOLLEY :	27 voix
Jean-Pierre VAVASSEUR :	5 voix
Daniel MACE :	22 voix

La majorité absolue des suffrages n'ayant pas été obtenue, un troisième tour est organisé. Seule la majorité relative sera requise pour ce 3^{ème} tour.

Le dépouillement du vote du 3^{ème} tour a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne :	55
Suffrages exprimés :	54
Majorité absolue :	28

Blancs :	1 bulletin
Nuls :	0 bulletin
Léon DOLLEY :	30 voix
Jean-Pierre VAVASSEUR :	1 voix
Daniel MACE :	23 voix

Monsieur Léon DOLLEY ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé 5^{ème} Vice-président de l'Intercom du Bassin de Villedieu et a été immédiatement installé.

➤ **élection du 6^{ème} Vice-président**

Les candidats sont appelés à se manifester.

Monsieur Michel LEBEDEL se déclare candidat.

Chaque délégué remet dans l'urne un bulletin fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne :	55
Suffrages exprimés :	47
Majorité absolue :	24

Blancs :	8 bulletins
Nuls :	0 bulletin
Michel LEBEDEL :	43 voix
Daniel MACE :	2 voix
Emile CONSTANT:	1 voix
Daniel VESVAL :	1 voix

Monsieur Michel LEBEDEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} Vice-président de l'Intercom du Bassin de Villedieu et a été immédiatement installé.

➤ **élection du 7^{ème} Vice-président**

Les candidats sont appelés à se manifester.

Monsieur Daniel BIDET se déclare candidat.

Chaque délégué remet dans l'urne un bulletin fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne : 55
Suffrages exprimés : 52
Majorité absolue : 27

Blancs : 3 bulletins
Nuls : 0 bulletins
Daniel BIDEZ : 48 voix
Daniel MACE : 3 voix
Freddy LAUBEL : 1 voix

Monsieur Daniel BIDEZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} Vice-président de l'Intercom du Bassin de Villedieu et a été immédiatement installé.

➤ **élection du 8^{ème} Vice-président**

Les candidats sont appelés à se manifester.

Messieurs René MABILLE, Emile CONSTANT se déclarent candidats.

Chaque délégué remet dans l'urne un bulletin fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne : 55
Suffrages exprimés : 51
Majorité absolue : 26

Blancs : 4 bulletins
Nuls : 0 bulletins
René MABILLE : 36 voix
Emile CONSTANT: 13 voix
Daniel MACE : 1 voix
Michel LHULLIER : 1 voix

Monsieur René MABILLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8^{ème} Vice-président de l'Intercom du Bassin de Villedieu et a été immédiatement installé.

➤ **élection du 9^{ème} Vice-président**

Les candidats sont appelés à se manifester.

Madame Dominique ZALINSKI se déclare candidate.

Chaque délégué remet dans l'urne un bulletin fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne : 55
Suffrages exprimés : 52
Majorité absolue : 27

Blancs : 3 bulletins
Nuls : 0 bulletin
Dominique ZALINSKI : 45 voix

Daniel MACE : 1 voix
Monique NEHOU : 1 voix
Martine LEMOINE : 5 voix

Madame Dominique ZALINSKI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 9^{ème} Vice-présidente de l'Intercom du Bassin de Villedieu et a été immédiatement installée.

➤ **élection du 10^{ème} Vice-président**

Les candidats sont appelés à se manifester.

Monsieur Marc BRIENS, Mesdames Martine LEMOINE et Monique NEHOU se déclarent candidats.
Chaque délégué remet dans l'urne un bulletin fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne : 55
Suffrages exprimés : 55
Majorité absolue : 28

Blancs : 0 bulletin
Nuls : 0 bulletin
Marc BRIENS : 25 voix
Martine LEMOINE : 20 voix
Monique NEHOU : 9 voix
Daniel MACE : 1 voix

La majorité absolue des suffrages n'ayant pas été obtenue, un second tour est organisé.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne : 55
Suffrages exprimés : 55
Majorité absolue : 28

Blancs : 0 bulletin
Nuls : 0 bulletin
Marc BRIENS : 28 voix
Martine LEMOINE : 23 voix
Monique NEHOU : 4 voix

Monsieur Marc BRIENS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10^{ème} Vice-président de l'Intercom du Bassin de Villedieu et a été immédiatement installé.

102-2014 : Election du bureau

Monsieur le Président rappelle les dispositions des statuts de l'Intercom du Bassin de Villedieu relatives à la composition du Bureau Communautaire.

Le conseil de Communauté fixe le nombre de vice-présidents (article L 5211-10 du CGCT) et élit parmi ses membres titulaires le Président, les vice-présidents et les membres du bureau.

Le bureau se compose de 36 membres répartis de la manière suivante :

- 1 délégué par commune
- 1 délégué supplémentaire pour la commune de Saint-Pois
- 2 délégués supplémentaires pour la Ville de Percy
- 4 délégués supplémentaires pour la Ville de Villedieu-les-Poêles

Il faudra envisager la place laissée aux conseillers généraux au sein de l'Intercom du Bassin de Villedieu s'il n'est pas délégué communautaire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'inviter aux séances de Conseils de Communauté de l'IBV avec voix consultatives (et pas délibératives) le ou les conseillers généraux en exercice n'ayant pas de mandat communautaire.

Le Conseil de Communauté, après avoir débattu sur les modalités de vote, décide de procéder au vote au scrutin uninominal à la majorité absolue les membres du bureau pour les communes qui disposent soit de plusieurs sièges au sein du bureau soit de plusieurs délégués au sein de l'assemblée. Pour les communes n'ayant qu'un délégué communautaire, celui-ci siège de droit au bureau.

Les candidats sont appelés à se manifester.

Pour la commune de Percy, Monsieur Michel ALIX et Madame Monique NEHOU se déclarent candidats.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne : 55

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Blancs : 0 bulletin

Nuls : 0 bulletin

Régis BARBIER : 31 voix

Monique NEHOU : 24 voix

Monsieur Michel ALIX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau de l'Intercom du Bassin de Villedieu représentant la commune de Percy.

Pour la commune de Percy, Monsieur Régis BARBIER et Madame Monique NEHOU se déclarent candidats.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne : 55
Suffrages exprimés : 53
Majorité absolue : 27

Blancs : 0 bulletin
Nuls : 2 bulletins
Régis BARBIER : 29 voix
Monique NEHOU : 24 voix

Monsieur Régis BARBIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau de l'Intercom du Bassin de Villedieu représentant la commune de Percy.

Pour la commune de Sainte-Cécile : Monsieur Roland GUAINE se déclare candidat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide

De désigner Monsieur Roland GUAINE membre du bureau de l'Intercom du Bassin de Villedieu représentant la commune de Sainte-Cécile.

Pour la commune de La Bloutière : Monsieur Jean-Paul LEMAZURIER se déclare candidat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide

De désigner Monsieur Jean-Paul LEMAZURIER membre du bureau de l'Intercom du Bassin de Villedieu représentant la commune de La Bloutière.

Pour la commune de Villedieu-les-Poêles, Madame Marie-Odile LAURANSON et Monsieur Daniel MACE sont candidats.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne : 55
Suffrages exprimés : 55
Majorité absolue : 28

Blancs : 0 bulletin
Nuls : 0 bulletin
Marie-Odile LAURANSON : 26 voix
Daniel MACE : 28 voix
Martine LEMOINE : 1 voix

Monsieur Daniel MACE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau de l'Intercom du Bassin de Villedieu représentant la commune de Villedieu-les-Poêles.

Pour la commune de Villedieu-les-Poêles, Mesdames Marie-Odile LAURANSON et Martine LEMOINE sont candidates.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne :	55
Suffrages exprimés :	54
Majorité absolue :	28

Blancs :	1 bulletin
Nuls :	0 bulletin
Marie-Odile LAURANSON :	29 voix
Martine LEMOINE :	25 voix

Madame Marie-Odile LAURANSON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du bureau de l'Intercom du Bassin de Villedieu représentant la commune de Villedieu-les-Poêles.

Pour la commune de Villedieu-les-Poêles, Madame Martine LEMOINE et Monsieur Francis LANGELIER sont candidats

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Bulletins dans l'urne :	55
Suffrages exprimés :	55
Majorité absolue :	28

Blancs :	0 bulletin
Nuls :	0 bulletin
Francis LANGELIER :	25 voix
Martine LEMOINE :	30 voix

Madame Martine LEMOINE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du bureau de l'Intercom du Bassin de Villedieu représentant la commune de Villedieu-les-Poêles.

Pour la commune de Coulouvray-Boisbenâtre : Monsieur Denis LEPAGE se déclare candidat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Décide

De désigner Monsieur Denis LEPAGE membre du bureau de l'Intercom du Bassin de Villedieu représentant la commune de Coulouvray-Boisbenâtre.

Pour la commune de Saint-Pois : Monsieur Yves LECOURT se déclare candidat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Décide

De désigner Monsieur Yves LECOURT membre du bureau de l'Intercom du Bassin de Villedieu représentant la commune de St Pois.

Le bureau est ainsi formé :

Accord base de départ	Nombre au Bureau	Vice-Présidents	Membres du Bureau en plus des V-P	Candidat
Beslon	1	1	0	Léon DOLLEY
La Colombe	1	1	0	Marcel BOURDON
La Haye-Bellefonds	1	0	1	Pascal RENOUF
Le Chefresne	1	1	0	Dominique ZALINSKI
Le Guislain	1	0	1	Michel LHULLIER
Margueray	1	0	1	Pierre MANSON
Maupertuis	1	0	1	Daniel LÉBOUVIER
Montabot	1	0	1	Charly COCHARD
Montbray	1	0	1	Michel DELABROISE
Morigny	1	0	1	Régis HEREL
Percy	3	1	2	Charly VARIN - Michel ALIX – Régis BARBIER
Villebaudon	1	0	1	Liliane JAMARD
Ste Cécile	1	0	1	Roland GUAINE
La Bloutière	1	0	1	Jean-Paul LEMAZURIER
Bourguenolles	1	1	0	Daniel BIDET
Champrepus	1	0	1	Jacques LETOURNEUR
Chérencé le Héron	1	0	1	Christophe CHAUMONT
Fleury	1	1	0	Marc BRIENS
La Lande D'Airou	1	1	0	René MABILLE
Rouffigny	1	0	1	Emile CONSTANT
La Trinité	1	0	1	Gilbert FONTENAY
Villedieu-les-Poêles	5	2	3	Philippe LEMAÎTRE – Christine LUCAS-DZEN - Marie-Odile LAURANSON — Daniel MACE – Martine LEMOINE
Boisyvon	1	0	1	Stéphane PRIMOIS
La Chapelle Cécelin	1	0	1	Françoise MAUDUIT
Coulouvray Boisbenâtre	1	0	1	Denis LEPAGE
Saint Martin le Bouillant	1	1	0	Michel LEBEDEL
Saint Maur des Bois	1	0	1	Michel MAUDUIT
Saint Pois	2	1	1	Philippe BAS - Yves LECOURT
Le Tanu	1	0	1	Yves THEBAULT
Totaux	36	11	25	36

103-2014 : Délégation de compétences au président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1, L5211-10 et L2122-22, Considérant que le bon fonctionnement d'une collectivité locale nécessite des délégations de compétence au Président, ce dernier propose de renouveler la délégation des compétences votée le 16 décembre 2013 rappelées ci-dessous :

1° De procéder à la réalisation des emprunts dans la limite de 500 000 € destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT) et à l'article L. 2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 €.

3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas six ans ;

4° D'accepter les indemnités de sinistre afférentes aux différents contrats d'assurance conclus par l'Intercom du Bassin de Villedieu ;

5° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

9° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

10° D'intenter au nom de l'Intercom du Bassin de Villedieu, les actions en justice ou de défendre la communauté dans l'ensemble des actions intentées contre elle ;

11° De recruter des contractuels pour besoin saisonnier ou surcroît de travail (alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26/01/1984).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à 52 voix pour et 3 abstentions

- **Décide** de déléguer les compétences listées ci-dessus au Président de l'Intercom du Bassin de Villedieu.
- **Décide** de déléguer au bureau la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 €.

104-2014 : Mise en place des commissions

Monsieur le Président informe qu'il sera nécessaire d'avoir des membres actifs pour s'investir sur les différentes thématiques au sein des commissions.

Monsieur le Président propose de modifier les commissions existantes depuis le 01/01/2014 au profit du découpage suivant :

Désignation	Vice-Président	Candidats	Nombre de membres
Commission finances	Charly VARIN	Léon DOLLEY, Françoise MAUDUIT, Pascal RENOUF, Philippe BAS, Roland GUAINÉ, Christophe DELAUNAY, Ludovic BLIN, Daniel MACE, Freddy LAUBEL, Pierre MANSON, Philippe LEMAÎTRE, Christine LUCAS-DZEN, Michel LEBEDEL, Daniel BIDEF, René MABILLE, Dominique ZALINSKI, Marc BRIENS	1 + 17
Commission travaux	Daniel BIDEF	Emile CONSTANT, Freddy LAUBEL, Michel DELABROISE, Michel ALIX, Charly VARIN, Michel LEBEDEL, Yves LECOURT, Francis LANGELIER	1 + 8
Commission développement économique	Léon DOLLEY	Gilbert FONTENAY, Dominique ZALINSKI, Christophe CHAUMONT, Charly VARIN, Marie-Andrée MORIN, Michel ALIX, Jean-Pierre VAVASSEUR, Martine LEMOINE, Françoise MAUDUIT, Daniel MACE	1 + 10
Commission tourisme et métiers d'art	Dominique ZALINSKI	Marie-Angèle DEVILLE, Charly VARIN, Françoise CAHU, Martine LEMOINE, Véronique BOURDIN, Emile CONSTANT, Daniel MACE, Michel LEBEDEL, Daniel LETONDEUR	1 + 9
Commission environnement : déchets - SPANC	René MABILLE	Christophe CHAUMONT, Daniel VESVAL, Dominique ZALINSKI, Claude LÉBOUVIER, Michel LHULLIER, Daniel LÉBOUVIER, Régis HEREL, Régis BARBIER, Michel LEBEDEL, Jean-Pierre VAVASSEUR	1 + 10
Commission entretien espaces verts et chemin de randonnée	Michel LEBEDEL	Ludovic BLIN, Jacques LETOURNEUR, Marc BRIENS, Yves THEBAULT	1 + 4
Commission sociale	Christine LUCAS DZEN	Marie-Odile LAURANSON, Brigitte DESDEVISES, Monique NEHOU, Jean-Paul LEMAZURIER, Yves LECOURT, Myriam BARBE, Régis HEREL, Claude LÉBOUVIER	1 + 8
Commission PESL	Christine LUCAS DZEN	Marie-Angèle DEVILLE, Dominique ZALINSKI, Françoise MAUDUIT, Didier GUILBERT, Loïc CHAUVET, Frédéric LEMONNIER, Liliane JAMARD	1 + 7
Commission culture- animation-jeunesse : périscolaire, ALSH, RAM	Philippe LEMAITRE	Loïc CHAUVET, Frédéric LEMONNIER, Françoise MAUDUIT, Michel DELABROISE, Michel ALIX, Marie-Angèle DEVILLE, Monique NEHOU, Yves LECOURT, Roland GUAINÉ, Martine LEMOINE, Myriam BARBE	1 + 11
Commission culture- animation-jeunesse : médiathèques, piscine	Marc BRIENS	Marie-Odile LAURANSON, Martine LEMOINE, Freddy LAUBEL, Charly VARIN, Denis LEPAGE, Thierry POIRIER	1 + 6

Monsieur le Président propose de ne pas créer de commission communication, mais de laisser à la charge du Président et des vice-présidents cette thématique. Dossier qui sera à traiter en priorité.
Quant à l'éventualité d'une commission administration générale/ressources humaines, il rappelle que la gestion du personnel relève de la seule responsabilité du Président conformément au CGCT.

Les conseillers municipaux peuvent-ils intégrer des commissions communautaires ? La réponse sera étudiée avec les vice-présidents et communiquée ultérieurement.

Bien entendu, le Président de l'Intercom du Bassin de Villedieu est le Président de chacune de ces commissions.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Désigne** les membres des commissions comme décrits dans le tableau ci-dessus.

105-2014 : Calendrier des conseils de communautés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-11,

Monsieur le Président rappelle que la rotation organisée dans les lieux de séance des Conseils de Communauté doit faire l'objet d'une délibération, sous peine d'entacher d'illégalité les décisions prises lors des Conseils délocalisés.

Il propose donc de valider le planning suivant :

Date	Lieu de séance - Commune
Mardi 29 avril 2014	Salle des fêtes de Percy

L'Ordre du Jour sera affiché dans chaque mairie concernée au moins 5 jours francs précédant la séance du Conseil de Communauté.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** le lieu de séance du conseil de communauté.

Informations diverses

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 01h47